



REGLEMENT CHAMPIONNAT DES CLUBS OPEN 2025

Article 1

L'inscription pour le championnat des clubs Open est de 30€ par équipe.

Le total des sommes reçues, sera entièrement reversé de la façon suivante :

- Repas des ½ finales et finales offerts (8 joueurs par équipes)
- Frais d'arbitrage de la journée des finales pris en charge
- Trophées et récompenses en fonction des résultats

Article 2

Les clubs engageant plusieurs équipes sont soumis **OBLIGATOIREMENT** au dépôt des listes (minimum 6 joueurs) avant le **18 mai 2025** au comité départemental de l'Hérault par mail : ffpjpcd34@wanadoo.fr.

Des joueurs pourront être rajoutés à condition de ne pas figurer sur une autre liste.

Article 3

Toutes les divisions comportent 8 groupes de 6 équipes, sauf la division 6 qui est composé de 16 groupes de 5 équipes.

Article 4

Les 2 premiers de chaque groupe seront qualifiés pour les 8^e de finale, excepté pour la division 6, où les 2 premiers seront qualifiés pour des barrages.

Lors d'une égalité entre 2 équipes au classement final, le départage se fera comme suit :

1. Résultat de la rencontre opposant les deux équipes concernées
2. Point-avantage général
3. Points marqués au cours de la rencontre des deux équipes concernées
4. Nombre de parties gagnées au cours de la rencontre

Article 5

Les rencontres se dérouleront comme suit :

Journée 1 : vendredi 23 mai 2025 à 18h30

Journée 2 : vendredi 06 juin 2025 à 18h30

Journée 3 : vendredi 13 juin 2025 à 18h30

Journée 4 : dimanche 22 juin 2025 à 9h

Journée 5 : dimanche 22 juin 2025 à 14h30

Barrages (6^e division uniquement) : vendredi 25 juillet à 18h30

8^e de finale : vendredi 29 août à 18h30

¼ de finale : vendredi 12 septembre à 18h30

½ et finales : dimanche 28 septembre à 9h – Boulodrome Pierre de Coubertin de Béziers

Le décompte des points pour les phases finales se fera comme suit :

- **Tête à tête = 2 points**
- **Doublettes = 3 points**
- **Triplettes = 5 points**

Article 6

En cas de forfait pour une rencontre, une amende de **100€** sera appliquée au club de l'équipe concernée.

En cas de second forfait, l'amende sera de **400€** et l'équipe sera **FORFAIT GENERAL**.

Lors des phases finales, l'absence d'une équipe entraînera une amende de **400€** et le comité de pilotage se laisse le droit de demander des sanctions sportives.

Article 7

Afin de mettre à jour les résultats sur le site internet du CD34, les feuilles de matchs sont à renvoyer par le club recevant les rencontres le **dimanche soir dernier délai** au référant de la division :

- **D1 - Christian MOURRIER** : chris.mourier@orange.fr
- **D2 - Gérard BELLOC** : belloc.gerard@orange.fr
- **D3 - Jean Claude BRRUEL** : jcb34470@gmail.com
- **D4 - Éric MARTIN** : emartin30250@gmail.com
- **D5 - Loidgi CARO** : louidgicar@gmail.com
- **D6 - Claude Louis** : claudelouis.34@free.fr

Article 8

Le règlement sur les tenues sportives et homogènes avec le logo du club est **obligatoirement applicable** dès la 1ere rencontre de poule et ce jusqu'à la fin du championnat.

Les membres du CD34 pourront effectuer des contrôles sur ce point le jour des rencontres.

Le non-respect constaté de ce règlement pourra entrainer une disqualification de ou des équipes concernées.

Article 9

Toute réclamation devra être argumentée et envoyée, via le mail officiel du club, à :

- ffpjpcd34@wanadoo.fr et louidgicar@gmail.com

Une réponse sera apportée à chaque réclamation après concertation du comité de pilotage.

Fait le 31 mars 2025

La commission de pilotage du CDC open.